

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2024
N° 47

OBJET : Demande de subvention pour les études du Poste de Secours.

Date de la convocation :
21/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 27 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur FENECH Carmel, Madame ANDREÏ Brigitte.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Madame AÏUTI Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le président expose que la possibilité de reconstruire le Poste de Secours nous oblige à effectuer des études. L'entreprise MERIDIANA ARCHITETTURA nous a fait parvenir le devis suivant : 5 721,44 euros HT et 6 865,73 euros TTC.

Le Président propose le plan de financement suivant :

- **CDC : 80% 4 577,15 euros HT**
- **Commune : 20% 1 144,28 euros HT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par 14 voix pour ce plan de financement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Meridiana Architettura

EURL MERIDIANA ARCHITETTURA

Casanova

20160 COGGIA France

Tél : +33670513179

@ : merinis.leca@gmail.com

Mairie de COGGIA

Hotel de Ville Crucciate

20160 COGGIA

Devis N° 21

Poste de secours du Grand Large

Date d'émission : 27/04/2024

Période de validité : 60 jours

Désignation	TVA	Montant HT
Etudes Préliminaires, Esquisse	20%	636,84
Avant-Projet	20%	1 215,97
Dossier de demande PC, PA ou DP (compris suivi d'instruction)	20%	163,00
Projet de Conception Générale	20%	1 005,38
Dossier de Consultation des Entreprises	20%	689,49
Direction Exécution des contrats de Travaux (suivi chantier)	20%	1 847,76
Assistance aux Opérations de Réception	20%	163,00
Dont part assurance professionnelle décennale comprise de 403,89 €		
Total HT		5 721,44 €
TVA 20 %		1 144,29 €
Total TTC		6 865,73 €

Pour être accepté, le devis doit être daté, signé et suivi de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

- Société d'Architecture assurée au titre de son activité auprès de la MAF (Mutuelle des Architectes Français Assurances), par contrat N° 176119/B (attestation jointe sur demande ou téléchargeable sur ce lien : <https://www.meridiana-architecture.com/documents/>).
- Conditions de règlement : acompte de 30 % en début de mission, puis à réception de facture selon avancement, et mensuellement pour une mission de suivi de chantier.
- Ce coût de prestation ne comprend pas : Les éventuelles études qui pourraient être nécessaires en fonction du projet et dépendant d'un BET extérieur (sondage de sol, structure, thermique, fluide...).

02A-212000905-20240527-142-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Société d'Architecture inscrite à l'Ordre des Architectes de Corse N°S24159

EURL au capital de 1 000 euros

SIREN 951328681 - NAF 7111Z

TVA intracommunautaire : FR63951328681